|  |
| --- |
| Registre des visiteurs |
| 1. L’utilisateur :
 |
|  | - Tous les apiculteurs. |
| 1. La fréquence d’utilisation :
 |
|  | - Au besoin.- Dans des conditions normales, dépend de la préférence de l’apiculteur |
| 1. Les raisons d’enregistrer les présents renseignements sont les suivantes :
 |
| - La gestion commerciale  |
|  | - Aide à protéger les activités contre la maladie entre les ruchers et entre les activités. |
| - La biosécurité apicole  |
|  | - Fait partie de gestion globale qui vise à améliorer la biosécurité apicole.- Fournit un dossier qui peut aider à retracer la provenance de la maladie. |
| 1. Les références à la Norme de biosécurité apicole et au CBISQT :
 |
|  | - La Norme de biosécurité apicole : pages 57-58- Le CBISQT : aucune- Le présent modèle est une adaptation de la Norme de biosécurité apicole, formulaire 10.0 (page 169) |
| 1. Commentaires généraux :
 |
|  | - Au besoin, garder une copie dans le (s) camions(s) d’abeilles pour les visiteurs afin qu’ils le signent lorsqu’ils entre dans les ruchers. Garder aussi une copie à l’entrée de la miellerie.- Tous les apiculteurs, peu importe l’étendue de leur exploitation, peuvent parfois vivre des conditions de quarantaine qui exige l’utilisation d’un registre des visiteurs.- Dans une situation de non-quarantaine, certains apiculteurs peuvent choisir d’enregistrer toutes les visites, alors que d’autres n’en voient pas l’avantage. - Pendant une période de risque élevé de biosécurité ou de conditions de quarantaine, il faudrait utiliser un tel registre sur une base continue. |